



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2017 SEANCE ORDINAIRE

L'an 2017, le 19 juin à 19 h, en application des articles L.2122 et L.2117 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saulon-la-Chapelle.

**PRESENTS** : Pascal BORTOT – Gilles GADESKI – Christel MANGEMATIN – Catherine SIRI-RACLE – Claudine BEUDET – Christophe ALLEXANT – Arnaud MANCA - Chantal MARET-ALEXANDRE – Emmanuel JINKINS – Stéphanie POULY – Jacques MICHELIN – Pierre LUCOT – Nathalie PEDRON

**ABSENTS** : Franck COUPECHOUX (procuration Pascal BORTOT)  
Alain BŒUF (procuration Catherine RACLE)  
Jacques MICHELIN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Arnaud MANCA

Date de convocation : 12/06/17

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Les comptes-rendus des 10 avril et 16 mai 2017 sont adoptés à l'unanimité

### **1. Avenant n° 1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat – Délibération n° 2017-23**

M. le Maire explique qu'une convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité a été signée le 1<sup>er</sup> novembre 2014 avec la préfecture.

Etant donné que la commune a changé de prestataire informatique en 2016, il convient de faire un avenant à cette convention afin de prendre en compte le changement de prestataire homologué de transmission par voie électronique des actes de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n° 1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de l'égalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat,
- décide que cet avenant sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017,
- donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision

### **2. Décision modificative n° 1 – virement pour solde amortissements – Délibération n° 2017-24**

M. le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de modifier le budget primitif 2017 de la commune et de procéder à l'ajustement des crédits relatifs à l'amortissement d'immobilisations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, valide les révisions de crédits tels que présentés ci-dessous :

**Investissement recettes** : Article 021 Virement de la section de fonctionnement (-551,50 €)  
Article 2802 Frais liés aux documents d'urbanisme et numérotation (551,50 €)

**Fonctionnement dépenses** : Article 023 Virement à la section d'investissement (- 551,50 €)  
Article 6811 (042) Frais liés aux documents d'urbanisme et numérotation (551,20 €)

### **3 Questions et informations diverses**

#### **➤ Transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire à l'EPCI (communauté de communes)**

Suite à la fusion des communautés de communes par arrêté préfectoral du 12 décembre 2016 arrêtant les statuts de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, et prévoyant le transfert des compétences à ladite communauté de communes, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la réglementation en vigueur qui prévoit les transferts de police spéciale détenus par les maires dans certains domaines de compétences transférés à la Communauté de Communes et qui sont automatiquement transférés au président de l'EPCI, sauf sur opposition dans certaines conditions.

Compte tenu des compétences exercées par notre communauté de communes, monsieur le Maire informe les membres du conseil que pour des raisons de connaissance du territoire communal et afin d'assurer une bonne réactivité de prise de décision, dans l'intérêt des habitants de la commune, Monsieur le Maire a pris un arrêté refusant le transfert à la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges des pouvoirs de police spéciale en matière de :

- circulation et stationnement dans le cadre de la compétence voirie,
- délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxi,
- sécurité des bâtiments publics des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine,
- manifestations culturelles et sportives,
- défense extérieure contre l'incendie

Cet arrêté sera notifié au président de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

## ➔ Point sur les travaux en cours

### Travaux effectués par les employés communaux en plus de leurs tâches habituelles

- pose de barres de schiste à la gare le long de la descente réservée aux piétons
- pose de voilage dans les classes de l'école élémentaire
- réalisation d'un massif devant la mairie

### Grande rue

Les travaux de mise en place de coffret gaz sur la longère 9 grande rue, sur le bâtiment de l'école élémentaire et de l'ancienne bibliothèque ont été réalisés. La communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-St-Georges, par l'intermédiaire de son délégataire Véolia doit procéder au changement de la canalisation d'eau potable qui court de l'église au bureau de tabac.

### Aire de jeux

Suite à des actes de vandalisme, la table de pique-nique a été enlevée et stockée en attendant d'être réparée. Le filet de la table de ping-pong, quant à lui à disparu et un arbre a été arraché.

### Salle des fêtes

Les travaux de mise aux normes de la chaufferie doivent démarrer début juillet, il est prévu qu'ils soient terminés pour la rentrée de septembre.

### Gare

La dernière partie des travaux de la gare est en cours, une gaine de téléphone a été installée pour alimenter la maison impasse du pont.

Sur le parking, les petits plots de démarcation sont cassés. Une solution qui consiste à injecter du béton fibré coloré à l'intérieur devrait voir le jour.

### Eclairage public

Suite aux coupures d'éclairage public engagées depuis le mois d'août 2015 et le changement de certains luminaires qui sont équipés de leds, il a été constaté à ce jour une économie d'environ 46 %.

## Compte rendu de réunions

### **Conseil d'école du 9 juin 2017**

Les effectifs prévus pour la rentrée sont de 63 élèves en maternelle et 89 élèves en élémentaire.

Les enseignants de l'élémentaire remercient les mairies de Saulon-la-Chapelle et Barges pour l'attribution de crédits exceptionnels pour l'achat de livres de lecture pour les élèves du CE2 au CM2.

Le spectacle de fin d'année de l'école maternelle est prévu à l'école mardi 27 juin à 17 h 30 et celui de l'école élémentaire se tiendra à la salle des fêtes jeudi 29 juin à partir de 18 heures

L'activité piscine est reconduite pour l'année 2017-2018 pour les classes de CE2-CM1 et CM2 sur les mêmes créneaux et la même période que cette année, à savoir les lundi matin.

Cette année, aucune dérogation n'est demandée par les mairies pour la modification des rythmes scolaires, il faudra, certainement par la suite une concertation et une harmonisation au niveau de la communauté de communes.

La compétence transport scolaire est transférée au Conseil Régional qui maintiendra, pour l'année 2017-2018 la gratuité des transports, mais il est prévu que les familles devraient payer les frais de dossier à partir de la rentrée 2018.

### **Commission Vie Communale**

Christel MANGEMATIN indique que la commission s'est réunie le 1<sup>er</sup> juin et présente le compte rendu de celle-ci.

Il a été question notamment de changer de formule pour le concours des maisons fleuries, à savoir, que les habitants ne devront plus s'inscrire pour concourir mais que les membres de la commission feront le tour du village régulièrement et se réuniront durant l'été afin de faire leur choix.

Les membres de la commission ont décidé de mettre en place un accueil pour les nouveaux habitants qui est prévu vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2017.

## Décision municipale

M. le Maire rend compte des décisions municipales prises en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

**2017-04** : Signature d'une convention d'occupation précaire d'un local, situé 8 rue du Foyer, dans les locaux de la mairie, avec l'association syndicale de la région de Saulon, destiné au secrétariat de celle-ci.

M. le Maire remercie tous les conseillers qui ont tenu le bureau de vote durant ces 4 tours d'élection.

Il informe de l'organisation des festivités du 14 juillet qui commenceront jeudi 13 juillet par la retraite aux flambeaux, suivi du feu d'artifice tiré au plan d'eau et qui se termineront par le bal à la salle des fêtes.

Il invite tous les habitants, comme d'habitude, avec leur repas tiré du sac, vendredi 14 juillet, à se réunir autour d'une grande table à la zone de loisirs où de nombreuses activités sont prévues.

Une sortie karting à Noiron pour les jeunes est prévue le 7 juillet à 10 h 30.

Fin de séance à 20 h